



A Paris le 23 octobre 2017

COMMUNIQUE

Les ordonnances Macron

soignent les patrons et tuent le syndicalisme-militant

La presse se fait écho depuis ce week end du projet de décret qui fixera la composition du Comité social économique (CSE). Contrairement aux bonimenteurs de la première heure, chacun les reconnaîtra, le projet de réglementation restreint de moitié le nombre des élus. De plus et sans compenser cette perte par un temps de délégation accru, il diminue aussi le temps mobilisable pour la défense des salariés.

A cela s'ajoute, la suppression d'un niveau de représentation : les délégués du personnel, les plus nombreux aujourd'hui, et l'instance particulière pour l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Donc demain les représentants seront bons pour tout mais loin d'être bons, faute de moyens en temps et en formation (là aussi, c'est diminué).

Sur ces bases, le CSE et ses élus vont perdre très vite leur crédibilité et pourraient se transformer en simple chambre d'enregistrement du bon vouloir patronal.

Pour la FEETS FO, cette ordonnance et son projet de décret représente à coup sûr une des plus graves attaques que les salariés et leur organisation ont subi durant ces trente dernières années.

Le syndicalisme-militant est mis en cause pour laisser place à la cogestion de salon, certains peuvent se prévaloir de faire évoluer le syndicalisme, en l'état hormis leur égo, c'est la classe ouvrière qui va faire les frais de ces concertations.

Pour la FEETS FO, il est encore temps de mettre un coup d'arrêt en organisant la riposte au niveau de l'attaque conformément à la résolution du CCN de la cgt FORCE OUVRIERE par une journée de grève interprofessionnelle dans l'unité.

Pour tout contact : Jean Hédou, Tél, 06 85 12 74 46